

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-017

du 10 décembre 2019

n°017

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN
2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIER
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS

OBJET : Pôle sécurité santé - Travaux d'aménagement - Avenant

En novembre 2018, la ville a acquis l'immeuble abritant précédemment la trésorerie du Pays Châtelleraudais situé avenue Treuille.

Cet immeuble dans lequel sera installé le centre de supervision urbain, va accueillir les services de la police municipale et la sécurité urbaine (PMSU) ainsi que ceux de la santé publique et de la sécurité civile (SPSC), l'objectif étant de constituer un pôle sécurité – santé.

Par délibération n°24 du 22 mai 2019, le conseil municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les 7 lots, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires pour un montant de 14 551,10 euros T.T.C. soit une augmentation de 5,36 % et concernant notamment :

- Le lot 2 « Menuiseries extérieures » : plus-value pour portillon intégré dans la porte de garage, gâches électriques et serrure,*
- Le lot 3 « Menuiseries intérieures – Ouvrages plaques de plâtres – Plafonds suspendus » : fourniture et pose de gâches électriques à émission, doublage partiel au R-1,*
- Le lot 6 « Courants forts et faibles » : barrière automatique escamotable pour le flexstep, remise en état des BAES (Bloc autonome d'éclairage de sécurité),*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-017

du 10 décembre 2019

n°017

page 2/2

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal ;

VU l'article L. R 2194 du code de la commande publique relatif aux modifications de faible montant,

CONSIDERANT les propositions des entreprises concernées qui entraînent une variation dans le s montants de leurs marchés comme indiqué ci dessous :

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 20%)	Avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 20 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
COGNARD	Lot 1-Démolitions-Gros œuvre	30 024,57 €		30 024,57 €	
PAIN	Lot 2-Menuiseries extérieures	17 321,35 €	1 809,12 €	19 130,47 €	10,44 %
RAMBAULT	Lot 3-Menuiseries intérieures-Ouvrages plaques de plâtre- Plafonds suspendus	61 192,80 €	3 789,47 €	64 982,27 €	6,19 %
BOUCHET FRERES	Lot 4-Peinture- Revêtements de sols durs et souples	37 309,77 €		37 309,77 €	
PROSERVICE	Lot 5-Nettoyage	14 279,44 €		14 279,44 €	
EIFPAGE	Lot 6-Courants forts et faibles	71 880,00 €	8 952,51 €	80 832,51 €	12,45 %
GOURBEAU	Lot 7-Chauffage- Plomberie-Ventilation	39 464,58 €		39 464,58 €	
	Montant T.T.C.	271 472,51 €	14 551,10 €	286 023,61 €	5,36 %

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer, pour chaque lot, la modification du marché correspondant pour le montant indiqué ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 020.21/21318/3100.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER